



Commune de
Bullion



Commune de
Bullion

APPEL A CANDIDATURE

PARTICIPEZ A LA VIE COMMUNALE, REJOIGNEZ LES COMITÉS CONSULTATIFS COMMUNAUX !

La municipalité de Bullion souhaite placer l'expertise de ses habitants au cœur de l'action locale. Suite à la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2026, **9 comités consultatifs** sont créés pour enrichir la réflexion des commissions municipales.

Ces comités sont des espaces de réflexion, d'échange et de proposition. En y participant, vous apportez votre regard de citoyen et votre expertise d'usage pour éclairer les décisions qui impactent notre quotidien.

Les 9 comités consultatifs sont :

Chaque comité travaille en lien direct avec la commission municipale correspondante

1. Finances et développement économique
2. Urbanisme
3. Bâtiments
4. Voirie, réseaux
5. Environnement, développement durable
6. Enfance (petite enfance, enfance, centre de loisirs)
7. Jeunesse et participation citoyenne
8. Communication
9. Evènements et culture

Qui peut postuler ?

Tout administré souhaitant s'investir pour l'intérêt général, peut postuler à condition d'être d'avoir 18 ans et plus, et habitant de la commune.

Comment candidater ?

Merci de nous transmettre votre dossier **avant le 7 mai 2026** comprenant les informations suivantes :

- **Identité** : Nom, prénom et date de naissance.
- **Coordonnées** : Adresse postale, mail et numéro de téléphone.
- **Votre choix** : Le ou les comités qui vous intéressent.
- **Votre motivation** : Quelques lignes expliquant pourquoi vous souhaitez vous investir et ce que vous aimeriez apporter

Envoi des dossiers

- **Par mail** : mairie@bullion.fr
- **Par courrier ou en mairie** : Mairie de Bullion 149 Rue de Guette 78830 BULLION